



centre de gestion de l'eure
fonction publique territoriale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETÉ N° 2026 – 17 – CONC
PORTANT ADMISSION À CONCOURIR AUX ÉPREUVES DU CONCOURS D'ÉDUCATEUR
TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES - SESSION 2026
(Annule et remplace l'arrêté n° 2025 – 26 – CONC du 10 juillet 2025)

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;
- Vu** le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
- Vu** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- Vu** le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** le décret n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours » ;
- Vu** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- Vu** le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du code général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;
- Vu** le code des sports, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L.221-3 que les sportifs, les arbitres et juges de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;
- Vu** l'arrêté du 14 septembre 2005 fixant le programme des épreuves des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- Vu** l'arrêté du 12 décembre 2011 fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- Vu** l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;
- Vu** l'arrêté n° 2025 – 06 – CONC du 27 mars 2025 portant ouverture du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2026 ;
- Vu** l'arrêté n° 2025 – 13 – CONC du 14 mai 2025 portant modification de l'arrêté n° 2025 – 06 – CONC du 27 mars 2025 portant ouverture du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2026 ;

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99

Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr

- Vu** l'arrêté n°2025 – 26 – CONC du 10 juillet 2025 portant admission à concourir aux épreuves du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2026 ;
- Vu** l'arrêté n°2026 – 06 – CONC du 16 janvier 2026 portant désignation des membres du jury au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2026. (Annule et remplace l'arrêté n°2025 – 37 – CONC du 23 décembre 2025 portant désignation des membres du jury au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2026.)
- Vu** l'arrêté n°2026 – 07 – CONC du 16 janvier 2025 portant désignation des correcteurs et des examinateurs du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2026. (Annule et remplace l'arrêté n°2025 – 38 – CONC du 23 décembre 2025 portant désignation des correcteurs et des examinateurs au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2026.)

Considérant la mise à jour de leur dossier d'inscription par plusieurs candidats avant l'épreuve écrite d'admissibilité (soit au 29 janvier 2026) ;

Considérant qu'un candidat n'a pas complété son dossier d'inscription à la date de l'épreuve écrite (soit au 29 janvier 2026) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Ont été autorisés à participer aux épreuves écrites du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2026, les candidats ci-après désignés. La liste des candidats admis à concourir ci-dessous a été mise à jour à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité qui s'est déroulée le 29 janvier 2026.

Les candidats qui avaient été admis à concourir sous réserve, en raison d'un dossier d'inscription incomplet à la date de la première épreuve (29 janvier 2026), ne sont pas autorisés à se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Nom	Prénom	Type de concours	N'est pas admis à concourir car n'a pas fourni la ou les pièce(s) suivante(s) au plus tard le 29 janvier 2026 après avoir eu des relances.
ABDELKRIM	Jamel	EXTERNE	
AHCINE	Tarik	EXTERNE	
ARZAC	Erika	EXTERNE	
BANCE	Manon	EXTERNE	
BELMILOUD	Mehdi	INTERNE	
BENTAYOU	Paul	EXTERNE	
BERGER	Caroline	EXTERNE	
BERGER	Romain	EXTERNE	
BIS	Christopher	EXTERNE	
BOISGELOT-CAUMES	Thomas	EXTERNE	
BONALAIR	Pierre	INTERNE	
BOUMEDIENE	Mohamed	INTERNE	
BOURDEAUX	Manon	EXTERNE	
BOURREAU	Alexandre	EXTERNE	
BRIGODIOT	Edouard	EXTERNE	
BRITO DOS SANTOS	Arthur	EXTERNE	
BUNEL	Marc-Antoine	EXTERNE	
CARLIEZ	Florent	EXTERNE	
CARON	Leslie	EXTERNE	
CAUCHOIS	Ludovic	EXTERNE	

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99

Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr

Nom	Prénom	Type de concours	N'est pas admis à concourir car n'a pas fourni la ou les pièce(s) suivante(s) au plus tard le 29 janvier 2026 après avoir eu des relances.
CAZIN	Andréa	EXTERNE	
CEDILLE	Gary	INTERNE	Non admis à concourir : Manquait le jour des épreuves écrites l'État détaillé des services et, le cas échéant, copie des contrats justifiant d'au moins 4 ans de services publics au 1 ^{er} janvier 2026
CHAÏKHI	Alice	EXTERNE	
CIBIEL	Emma	EXTERNE	
DASSONNEVILLE	Thomas	INTERNE	
DAUPHIN	Marc-Lorris	EXTERNE	
DEBARGE	Arnaud	INTERNE	
DECOULARÉ-DELAFontaine	Daphné	EXTERNE	
DÉJARDIN	Clément	EXTERNE	
DELANNOY	Ugo	EXTERNE	
DUBOIS	Aurelien	EXTERNE	
DUPUIS	Margaux	EXTERNE	
DUQUESNEY	Bastien	EXTERNE	
FAVEREAUX	Florent	EXTERNE	
GATHERON	Gaëtan	EXTERNE	
GAVIGNET	Malena	EXTERNE	
GIOT	Emeline	EXTERNE	
GIRARDIN	Matthieu	EXTERNE	
GOULFIER MEROLLI	Jérôme	EXTERNE	
GRAS	Vanessa	EXTERNE	
GRATALOUP	Lisa-Marie	EXTERNE	
GRICHOIS	Alexandre	EXTERNE	
GUILLEMAT	Estelle	EXTERNE	
GUILLET	Clémentine	INTERNE	
HASBROUCK	Christophe	INTERNE	
HAUCHARD	Romane	INTERNE	
HERENT	Guillaume	INTERNE	
JOLY	Kyllian	EXTERNE	
JOSSE	Samuel	EXTERNE	
KANDEMIR	Ertugrun	INTERNE	
L'HOMME	Simon	EXTERNE	
LAMBOURDE	Marc	INTERNE	
LARCHEVEQUE	Emma	EXTERNE	
LARDEMELLE	Yohann	INTERNE	

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99

Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr

Nom	Prénom	Type de concours	N'est pas admis à concourir car n'a pas fourni la ou les pièce(s) suivante(s) au plus tard le 29 janvier 2026 après avoir eu des relances.
LATHIERE	Elodie	EXTERNE	
LAURENT	Nicolas	EXTERNE	
LAVENANT	Benjamin	INTERNE	
LE PRIELLEC	Laurent	EXTERNE	
LE TEXIER	Pierre	EXTERNE	
LEBOUC	Lisa	INTERNE	
LECESNE	Lea	EXTERNE	
LECLERC	Valentin	EXTERNE	
LEFEVRE	Romuald	INTERNE	
LEGRAND	Pierre	INTERNE	
LESAGE	Chloé	EXTERNE	
LESCORNEZ	Enzo	EXTERNE	
MALLARD	Charlotte	INTERNE	
MANRESA	Raphaël	INTERNE	
MANSOURI	Rayan	EXTERNE	
MARIE	Noemie	EXTERNE	
MARTY	Elodie	INTERNE	
MAURET	Bastien	EXTERNE	
MEJEAN	Gaëtan	EXTERNE	
MERAY	Dylan	EXTERNE	
MOUROULIN	Pierre-Louis	EXTERNE	
NOIZILLEAU	Frédéric	EXTERNE	
NSIKU	Roland	EXTERNE	
OUARAYNI	Najat	INTERNE	
PANNARD	Antoine	INTERNE	
PENNAMEN	Marleyn	INTERNE	
PERON	Willy	INTERNE	
PERROTTE	Sacha	EXTERNE	
PIEDEFER	Benoît	EXTERNE	
POIRIER	Alain	EXTERNE	
POIVRET-LELIEVRE	Anne-Laure	INTERNE	
REY	Stéphane	EXTERNE	
ROLLAT	Timothe	EXTERNE	
SANSON	Alexis	EXTERNE	
SCHULE	Guillaume	EXTERNE	
SINGLET	Dimitri	EXTERNE	
STRAZZULLA	Angelo	EXTERNE	

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99

Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr

Nom	Prénom	Type de concours	N'est pas admis à concourir car n'a pas fourni la ou les pièce(s) suivante(s) au plus tard le 29 janvier 2026 après avoir eu des relances.
THOMASSET DE LONGUEMARE	Mayeul	EXTERNE	
TOUAHRI	Yacine	EXTERNE	
TOUATI	Sacha	EXTERNE	
TOURLONIAS	Léa	EXTERNE	
VAUCHEL	Eliott	EXTERNE	
VERDIER	Maxime	INTERNE	
VIGNOLET	Nicolas	EXTERNE	
VITETTA	Coralie	INTERNE	
WALTER	Dany	EXTERNE	
WOJKIEWICZ	Aurélien	EXTERNE	
YAHIAOUI	Lucas	EXTERNE	
YVER	Thomas	EXTERNE	
ZEGGAÏ	Yanis	EXTERNE	

ARTICLE 2 : Ne sont pas autorisés à participer aux épreuves écrites du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2026, les candidats ci-après cités :

Nom	Prénom	Type de concours	Motif du refus
DUREL	Hugo	EXTERNE	Ne remplit pas les conditions de diplôme requises
LIRHMANN	Alexis	INTERNE	Ne justifie pas de l'ancienneté requise

Pour information, chaque candidat non admis à concourir a été destinataire d'un courrier indiquant le motif du refus.

ARTICLE 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérécoeurs citoyens, accessible par le site www.telerecoeurs.fr.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet.

FAIT à ÉVREUX, le 2 mars 2026

Le Président

Pascal LEHONGRE



Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99

Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr